



Distr. générale
8 novembre 2018

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Quatrième session

Nairobi, 11-15 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Programme de travail et du budget et autres
questions administratives et budgétaires

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/8 sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Dans sa résolution 3/8 (Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale)¹, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif du PNUE d'aider les pays à mettre en œuvre la résolution de différentes manières, notamment en continuant d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à mettre en place, à des coûts abordables, des réseaux de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluer, à l'échelle régionale, les besoins en matière de capacités en exploitant les données fournies par les communautés de pratique ; de renforcer l'appui technique fourni par les réseaux mondiaux et régionaux ainsi que les capacités institutionnelles requises pour élaborer des plans d'action visant à lutter contre la pollution de l'air ; d'aider les États membres à recenser et à hiérarchiser les principales sources de pollution atmosphérique et de chercher à les éliminer (généralement dans le cadre d'instruments de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air) ; d'offrir une plateforme visant à faciliter la coopération et l'échange d'informations entre États membres et organismes intéressés qui s'emploient à réduire la pollution de l'air, notamment la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ; de fournir des informations aux parties prenantes concernant la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat. Dans la même résolution, elle a prié le Directeur exécutif d'évaluer les progrès accomplis par les États membres dans l'adoption et la mise en œuvre des principales mesures pouvant sensiblement améliorer la qualité de l'air, à temps pour sa cinquième session.

* UNEP/EA.4/1/Rev.1.

¹ UNEP/EA.3/Res.8.

Dans le sillage de la troisième session de l'Assemblée, le PNUE a renforcé la place qu'il accorde à la qualité de l'air et a commencé à mettre au point un programme sur la qualité de l'air à l'échelle de l'organisation en vue d'offrir une gamme intégrée de services aux pouvoirs publics à différents niveaux. Des ressources humaines et financières ont été mobilisées pour faciliter ces travaux et les partenariats avec les principaux acteurs ont été renforcés aux niveaux régional et mondial. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de la résolution 3/8, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 8 de la résolution.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/8

1. Comme suite à la résolution 3/8, intitulée « Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale », le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a renforcé la place qu'il accorde à la qualité de l'air en en faisant une réalisation escomptée au titre du sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air) et en créant un nouveau service au sein de la Division de l'économie du Service Chimie et santé, baptisé « Groupe de la qualité de l'air et de la mobilité », qui compte un fonctionnaire chargé de coordonner les activités. Des fonds de démarrage ont également été alloués pour commencer à apporter un appui en matière de gestion de la qualité de l'air aux villes des régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique.

2. Le PNUE a également commencé à mettre au point un programme sur la qualité de l'air à l'échelle de l'organisation au titre du sous-programme 5, conformément à la réalisation escomptée c) du programme de travail et à ses trois indicateurs de résultats. Le programme sur la qualité de l'air comporte trois volets : surveillance et évaluation ; politiques et appui technologique ; et sensibilisation et communication. Ensemble, ces trois volets fournissent une gamme intégrée de services aux pouvoirs publics à différents niveaux, conjuguant activités normatives et opérationnelles.

A. Surveillance et évaluation

3. Des évaluations intégrées de la qualité de l'air et de la santé sont en cours dans trois pays d'Afrique (Bénin, Botswana et Éthiopie) et trois pays d'Asie (Mongolie, Sri Lanka et Thaïlande). En outre, le rôle des réseaux a été crucial. Par exemple, le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est a continué de promouvoir la surveillance régulière et l'analyse des dépôts acides dans 13 pays participants en Asie de l'Est et du Sud-Est en 2018, et le PNUE et la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat (la « Coalition pour le climat et l'air pur ») ont lancé en Amérique latine et dans les Caraïbes une évaluation régionale des polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat. Le rapport d'évaluation met en lumière des exemples de mesures destinées à lutter contre les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat et de bonnes pratiques qui ont déjà mises en œuvre dans la région et de mesures d'atténuation supplémentaires qui pourraient être prises. En octobre 2018, un résumé d'un rapport portant sur les solutions scientifiques pouvant être adoptées pour lutter contre la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique a été publié par la Coalition pour le climat et l'air pur en marge de la première conférence mondiale sur la pollution atmosphérique et la santé organisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le rapport et son résumé classent par ordre de priorité les mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'air et démontrent les importantes retombées positives de ces mesures pour le climat. La version intégrale du rapport sera publiée en janvier 2019.

B. Politiques et appui technologique

4. Un important programme a été lancé pour améliorer la gestion de la qualité de l'air dans les villes grâce au généreux appui de la Norvège et de la Suède. Le programme a été mis en œuvre dans sept villes, dont cinq en Afrique (Abidjan, Addis-Abeba, Kigali, Nairobi et Ouagadougou) et deux en Asie-Pacifique (Agra et Phnom Penh). Il aide les villes à mieux définir et mesurer l'ampleur de la pollution atmosphérique et ses principales sources, à revoir les cadres réglementaires et institutionnels et à formuler des recommandations dans le cadre d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes concernées. Le programme est lié aux activités régionales et sectorielles menées par le PNUE et ses partenaires dans les domaines de la mobilité propre, de la gestion des déchets et des industries propres.

5. Les partenariats ont été renforcés avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'OMS, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi qu'avec le secteur privé, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. Par exemple, un mémorandum d'accord entre le PNUE et l'OMS a été signé en janvier 2018 et la priorité initiale en matière de coopération a été accordée à la qualité de l'air. En conséquence, un plan conjoint de mise en œuvre sur la pollution atmosphérique entre l'OMS, l'OMM, le PNUE et la Coalition pour le climat et l'air pur a été lancé en marge de la soixante et onzième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2018. Le PNUE a également

collaboré avec l'OMS à l'organisation de la première conférence mondiale sur la pollution atmosphérique et la santé tenue en octobre 2018.

6. La coopération mondiale pour l'air pur et l'échange de connaissances sur le sujet se sont intensifiés. Par exemple, le PNUE et la Coalition pour le climat et l'air pur ont collaboré avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre de l'atelier international scientifique et politique qui s'est tenu à Göteborg (Suède) en mars 2018 et dont le thème principal était « Un air pur pour un avenir durable : objectifs et défis », et ont participé à la session extraordinaire du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe en décembre 2018, qui était axée sur la coopération en matière d'air pur.

7. Les synergies ont également été intensifiées au sein de la Coalition pour le climat et l'air pur, en particulier les initiatives sur la santé urbaine, sur la réduction des émissions de carbone noir émanant de véhicules et de moteurs diesel lourds, sur l'appui à l'action nationale et à la planification en ce qui concerne les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat dans 12 pays.

C. Sensibilisation et communication

8. En ce qui concerne la sensibilisation et la communication, le PNUE, l'OMS et la Coalition pour le climat et l'air pur ont, en 2017, élargi leur campagne « BreatheLife » (Respire la vie) à la qualité de l'air. À ce jour, 43 villes ainsi que de nombreux pays et régions ont adhéré à la campagne, laquelle a lancé 173 activités bénéficiant à plus de 97 millions de citoyens. Accra, Mexico et Vancouver figurent parmi les villes qui ont récemment adhéré au programme. La campagne du PNUE contre la pollution « Beat Pollution » (Combattre la pollution), qui vise à réduire la pollution sous toutes ses formes, soutient également les travaux de la campagne « BreatheLife ». Les défenseurs de l'air pur, tels que Lucas Di Grassi, champion de formule E (course d'automobiles électriques), et Paula Radcliffe, légende de l'athlétisme, sont une vive source d'inspiration pour faire changer les habitudes de transport et faire mieux connaître les incidences sanitaires de la pollution atmosphérique.

9. En mai 2018, le PNUE a annoncé, en collaboration avec la Coalition pour le climat et l'air pur, un partenariat avec l'Association internationale des fédérations d'athlétisme dans le cadre d'une campagne de sensibilisation mondiale concernant la pollution atmosphérique et la création d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air qui reliera à terme près de 1 000 pistes d'athlétisme dans le monde.

D. Coopération régionale

10. Plusieurs initiatives de coopération régionale ont été lancées. Organisé par le PNUE, le Forum conjoint du Partenariat Asie-Pacifique pour l'air pur s'est tenu en mars 2018, parallèlement à la Semaine Asie-Pacifique pour l'air pur, qui comprenait un programme de renforcement des capacités destiné aux responsables nationaux de la qualité de l'air. En Afrique, le PNUE et la Coalition pour le climat et l'air pur ont aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à organiser un atelier technique tendant à faire le point sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre régional de 2009 pour l'Afrique occidentale et centrale sur la pollution atmosphérique (l'« Accord d'Abidjan ») et à établir une feuille de route pour les quatre années suivantes. Une initiative des Balkans occidentaux sur la pollution atmosphérique et la santé humaine a été lancée conjointement par le PNUE et l'OMS en vue d'élaborer la toute première analyse de la pollution atmosphérique fondée sur des données probantes et d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement dans les pays des Balkans occidentaux. Plusieurs autres activités destinées à promouvoir la coopération dans le domaine de la qualité de l'air ont eu lieu dans d'autres régions.

E. Mobilisation des ressources

11. La coordination générale des activités liées à la résolution 3/8 relève de la Division de l'économie du PNUE. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la résolution comprenaient un coordonnateur de la qualité de l'air appuyé par un consultant. Un financement initial de 50 000 dollars a été alloué par le Fonds pour l'environnement pour lancer des activités et des ressources extrabudgétaires supplémentaires (280 000 dollars) ont été fournies par la Norvège et la Suède pour aider les villes à élaborer des plans d'action pour la qualité de l'air. Les États-Unis d'Amérique ont fourni des ressources extrabudgétaires d'un montant de 980 000 dollars pour aider deux pays d'Afrique (Éthiopie et Ouganda) et deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Costa Rica et Pérou) à assurer la surveillance de la qualité de l'air et la planification des activités et pour créer des mécanismes d'échange des connaissances et des communautés de pratique en Asie et dans le Pacifique.

II. Recommandations et mesures proposées

12. Le PNUE continuera de concevoir des activités au service de la qualité de l'air dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation ainsi que du renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques ; des mesures visant à prévenir et à réduire la pollution atmosphérique provenant de sources importantes ; et la coopération régionale et mondiale, y compris dans le cadre de son programme sur la qualité de l'air.

13. Le PNUE continuera de donner la priorité à l'échange de connaissances en ce qui concerne la qualité de l'air entre les forums de coopération régionale existants et futurs, auxquels participeront les principaux partenaires internationaux, les organisations de la société civile, les États membres, les autorités locales et le secteur privé. Il continuera également à élaborer le rapport d'évaluation des progrès accomplis par les États membres dans l'adoption et la mise en œuvre des principales mesures pouvant sensiblement améliorer la qualité de l'air, tel que demandé dans la résolution 3/8.

14. À sa quatrième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement souhaitera peut-être prendre note des travaux entrepris par le PNUE et les appuyer, en particulier :

- a) Élargir l'appui stratégique et technologique à davantage de villes dans le monde ;
 - b) Créer des communautés de pratique dans les régions (en plus de celles déjà en place en Asie et dans le Pacifique) ;
 - c) Produire le rapport d'évaluation des progrès accomplis par les États membres dans l'adoption et la mise en œuvre des principales mesures pouvant sensiblement améliorer la qualité de l'air, à temps pour la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement ;
 - d) Continuer de mobiliser des ressources financières et techniques pour réaliser le mandat ambitieux du PNUE en matière de qualité de l'air.
-